

À Monsieur le Préfet de la Savoie,  
À Monsieur Gabriel Rey, Ingénieur des travaux publics de l'État et Commissaire enquêteur,  
À Monsieur Jean Luc Martin de la Société SAS Granulats Vicat,  
À Monsieur Thomas Cobessi de la Société SAS Granulats Vicat,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier de la qualité et de la précision des documents constituant le dossier de mise à l'enquête dudit projet. Etant originaire de Saint Martin La Porte, je n'ai malheureusement pas trouvé d'emploi correspondant à ma formation en Maurienne mais je reste informé et me sens toujours concerné par les projets qui s'y développent car je reste profondément attaché à ma Vallée. Alors je ne vous cache pas que l'idée d'une reprise de l'exploitation de la carrière de Calypso m'a poussé à ne pas rester impassible face à un telle hérésie environnementale.

En effet, après avoir parcouru une bonne partie des documents constituant le dossier de mise à l'enquête et en m'attardant sur ceux que je suis plus à même de comprendre et qui me semblaient essentiels dans la compréhension de ce projet, je dois avouer que les principes de l'Autorité Environnementale sont bien loin d'être respectés :

#### 1. Aspect Paysage :

L'exploitation de la dalle de calcaire et sa destruction dégrade drastiquement le paysage de la vallée et son orientation est plus que visible pour les habitants des villages situés sur le versant opposé et pour les personnes traversant la vallée. La Carrière de Calypso se situant dans le rétrécissement de la vallée formé par le Point et la Valloirette et vous concéderez que cette mise en abîme de la carrière actuelle, qui plus est en état de friche industrielle désuète et abandonnée à son sort (point détaillé plus loin), procure un réel traumatisme à tout bon photographe amateur de sites naturels.

#### 2. Biodiversité et site Natura 2000 :

Durant ma tendre enfance, j'ai malheureusement été régulièrement surpris par les violentes détonations et les nuages de poussières envahissants. N'étant pas spécialiste des études d'impacts sur la faune locale, j'ai donc voulu m'informer si les espaces (animales) locales étaient au moins tout autant sensible que moi, simple bipède. J'ai donc parcouru l'étude d'impact du bureau Karum et me suis attardé sur le paragraphe 4.5.4.2 concernant l'impact du bruit sur les rapaces locaux. On apprend que l'impact de 3 tirs de mines par mois soit une quarantaine de tirs dans l'année est jugé faible pour des espèces considérées comme très sensibles. De surcroît, des signaux de corne de brume signalant un tir de mines pourraient je cite « à moyen terme, habituer les potentiels rapaces présents à ce dérangement ».

Dans cette tirade réductrice et rédigée par des ingénieurs réalisant des études d'impacts pour un projet de carrière à ciel ouvert, trois points sont particulièrement choquants dans cette affirmation.

Premièrement, le niveau de bruit généré par un tir de mine a-t-il déjà été mesuré ? tout de même étonnant que pour le volet « Bruit » aucun niveau en décibel ne soit mentionné. Deuxièmement, ne connaissant a priori par le niveau de ces tirs comment l'auteur peut-il affirmer que cela est un dérangement qualifié de « faible » pour des espèces dont la sensibilité est « élevée » ?

Quant au troisième point il est presque risible voire ridicule : à terme on risque donc d'avoir des espèces de rapaces Mauriennais particulièrement évoluées puisque des générations de gypaètes barbus et autres faucons pèlerin seront donc insensibles aux tirs de mines de Vicat car avertis préalablement par la salvatrice corne de Brune. Je ne suis pas spécialiste des rapaces mais ayant subi les tirs de la Carrière Calypso pendant des années durant mon enfance, je n'ai jamais réussi à être habitué à ce type de nuisance... Mais encore une fois je ne suis pas spécialiste de l'évolution des espèces et ne doute pas que les rapaces soient plus propices à s'adapter aux nuisances générées par l'Homme. Ma foi ont-ils vraiment leur mot à dire...?

L'objectif de l'étude d'impact est annoncé en préambule et paraphé par le Ministre de l'environnement de l'époque, M. Michel Barnier :

*« .....C'est donc concevoir des projets plus respectueux de l'homme, des paysages et des milieux naturels, plus soucieux d'économiser l'espace, d'épargner les espèces, de limiter la pollution de l'eau, de l'air, des sols. »*

=> Malheureusement je ne retrouve aucun de ces items dans les prétentions du projet Vicat et les volets économique et social que l'on pourrait espérer en contrepartie d'un tel projet sont insatisfaisants (quelques unités d'emplois créés, pas de valeur ajoutée et d'économie parallèle qui pourrait être induite par la carrière).

### 3. Cadre de vie des riverains :

Je ne vais pas revenir sur les points déjà développés mais vous concéderez en tant que citoyen qu'on ne peut pas prétendre que le projet d'une carrière à ciel ouvert en vis-à-vis direct de villages apporte un réel attrait pour ses habitants ou de potentiels promoteurs kamikazes...(poussière, nuisance sonore, dégradation du paysage, dévalorisation immobilière)

### 4. Qualité des eaux de surfaces :

Le sol calcaire du site est par nature friable. Les bassins de rétention existants qualifiés d'efficaces seront-ils suffisants pour absorber les futurs volumes d'activités futures infiltrations des polluants (carburants des camions, eaux de surfaces) ne pourront être évitées et contamineront les sols sans compter l'Arc situé à proximité.

5. Emissions des gaz à effets de serre : la réponse de Vicat concernant l'utilisation de poids lourds roulant au B100 est de la poudre « verte » aux yeux. La seule limitation des émissions de gaz à effet de serre est l'utilisation de camions électriques qui ont fait largement leur preuve dans les plus grandes exploitations minières de la planète. En tant que Mauriennais, on sait d'autant plus que le problème du transport routier est en réalité les émissions de particules fines amplifiées par le contexte vallée et de concentration des émissions. Et là encore sur ce point seuls les véhicules électriques permettent de répondre à la problématique.

Enfin en tant qu'originaire de St Martin La Porte et donc Mauriennais, particulièrement sensible aux enjeux environnementaux de par mon métier et mes convictions, je trouve navrant que de tels projets sans aucune exemplarité environnementale puissent encore voir le jour en 2021.

Au lendemain de la présentation du projet 2030 de M. Macron dans lequel il a été question que la France redevienne un pays leader de la productivité et je cite « une grande nation d'innovation » en quoi le projet de Vicat rentre-t-il dans ce cadre ? L'aspect Social ? Non certainement pas avec la création de moins de 10 emplois locaux et l'embauche de conducteurs de poids lourds qui soit dit en passant risquent d'être plus Européen de l'Est que Mauriennais.

Si le plan de notre Président était appliqué à l'échelle de la Maurienne cela doit se traduire par des projets d'innovation dans les énergies renouvelables avec un potentiel Eolien encore inexploité à ce jour alors qu'à moins de 100km à vol d'oiseau, dans les vallées Suisse similaires en exposition aux vents, des éoliennes et des centrales solaires sont installées depuis des années, une ressource bois-énergie inexistante qui pour le coup engendre des emplois locaux et enfin des projets solaires qui restent très marginaux (ferme solaire à St Julien Montdenis). L'avenir de la Vallée de La Maurienne est également développé depuis plusieurs années dans le développement du tourisme vert avec notamment la mise en place de pistes cyclables le long de la RD1006 afin de relier les cols alpins dont l'exposition et la renommée sont mondiales. L'augmentation de 45% du trafic de poids lourds avec 143 rotations journalières, est-elle vraiment compatible avec les enjeux de la qualité de l'air et de la sécurité des cyclistes roulant sur ces pistes cyclables ? Personnellement, j'en doute et j'ose espérer que les responsables politiques locaux seront du même avis.

Enfin, je souhaite sincèrement que les porteurs de ce projet chez Vicat rencontreront, a minima, les mêmes difficultés et les mêmes réticences que les développeurs de projets environnementaux qui répondent, EUX, de manière concrète aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la Maurienne d'aujourd'hui

et de demain.

Quant aux belles promesses du projet établi par Vicat qui, vous l'aurez compris restent insuffisantes à mes yeux pour justifier un tel projet, permettez-moi simplement de douter de l'application de la moitié de celles-ci. Permettez-moi, Messieurs, de douter de la fiabilité d'une entreprise qui par le passé, s'est permise de s'asseoir, sans aucun scrupule, sur les obligations contractuelles auxquelles elle était soumise avec l'ancienne concession d'exploitation (reboisement du site, suppression des fronts de taille,...)

Par respect des générations passées qui ont souffert de la précédente exploitation et par responsabilité et devoir vis-à-vis des générations futures, j'émetts donc un avis **TRES DEFAVORABLE** à ce projet qui n'a rien à faire dans le contexte de développement économique de la Vallée de La Maurienne et des Communes concernées. Il n'y a aucun intérêt local à ce que ce projet puisse se développer et l'appétit financier de l'entreprise Vicat sera certainement davantage assouvi dans un contexte géographique où les projets de construction et donc l'utilisation locale des produits Vicat est véritablement avérée.

A bon entendeur.

Un enfant de St Martin La Porte, Julien Borin, 35 ans.